R 27.05.08

ACTION PATRIMOINE VIVANT

19 rue du Perron - 1204 GENEVE

PETITION

au Conseil municipal de la Ville de Genève

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme vous le savez, la gare Cornavin va faire l'objet de travaux importants pour faire face à la forte augmentation des passagers avec la réalisation du CEVA, l'augmentation des fréquences des trains et le transfert modal résultant de la plate-forme des TPG, tout particulièrement du réseau de tramway.

Notre association a saisi le Conseil d'Etat, il y a quelques années déjà, d'une demande de classement de la gare de Cornavin. Celle-ci redevient d'actualité en raison de l'important projet de transformation de la gare dans ses parties centrale et orientale. Cette intervention doit se faire dans le respect de la qualité du bâtiment, tout en corrigeant certaines modifications passées malheureuses.

C'est également l'occasion de réaménager les espaces extérieurs de la gare pour favoriser les importants flux de piétons et le développement du parcage des deux roues, tout en revalorisant cette place principale de notre cité, massacrée à l'occasion de la construction du parking souterrain et de la fermeture de l'extrémité de la rue du Mont-Blanc. Cette voie majestueuse, qui relie la gare au pont du Mont-Blanc et aux quais, doit retrouver son statut d'antan.

Pour ce faire, nous préconisons les mesures suivantes :

1) supprimer l'entrée souterraine hideuse de l'extrémité nord de la rue du Mont-Blanc et rétablir son assiette originale en la reliant à la place Cornavin, les deux accès à la galerie marchande, situés de part et d'autre avec leurs escalators étant maintenus, avec la possibilité d'aménager deux rampes latérales supplémentaires ;

2) étendre la zone piétonne (la seule à Genève !) jusqu'à l'intersection de la rue du Mont-Blanc avec la rue de Chantepoulet et la rue Pécolat, y compris les sections de la rue de Berne comprises entre rue Rosset et rue du Mont-Blanc et rue du Mont-Blanc et rue de Chantepoulet ;

3) appliquer le règlement spécial de la rue du Mont-Blanc en veillant à ce que les locaux aux rez-de-chaussée soient affectés à des commerces et des établissements publics et que soient respectées les mesures de protection de la qualité du site qu'il implique (notamment suppression des baraquements et interdiction des vitrines servant à de la publicité, tel que c'est le cas de deux des vitrines du magasin Fust à l'angle rue du Mont-Blanc/place Cornavin) ;

4) créer une véritable place piétonne devant la gare, en procédant à un élargissement du trottoir, longeant le bâtiment avec la possibilité d'étendre la terrasse extérieure du buffet de la gare et de limiter la chaussée excessive accordée actuellement aux bus et aux , en la ramenant

deux voies de trois mètres de largeur entre la place piétonne et le quai d'arrêt des tramways ;

5) supprimer le parcage des deux roues sur la place Cornavin, pour que la place soit à disposition des piétons ;

6) répartir équitablement les trois niveaux du parking souterrain, actuellement destinés uniquement aux voitures, et affecter la partie principale du 1er niveau au parcage gratuit des deux roues (vélos, scooters, motos) avec un centre d'entretien et de location de vélos, le solde de ce niveau du parking étant limité à une dépose-minutes pour les voitures ;

7) déplacer la sortie du parking côté ouest en le situant dans le secteur du bd James-Fazy à la hauteur de l'église Notre-Dame ;

8) améliorer la liaison piétonne latérale de la gare Cornavin à partir des arrêts de tramway dans le passage Monbrillant ;

9) réaménager, ultérieurement, l'arrière de la gare.

Nous avons communiqué ces propositions aux CFF en insistant sur l'importance de leur collaboration, compte tenu de leur participation, avec la Ville de Genève et la Fondation des parkings, au conseil d'administration du parking souterrain.

En espérant que nos propositions seront de nature à séduire votre Conseil, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Genève, le 23 mai 2008,

Pour
ACTION PATRIMOINE VIVANT

Erica DEUBER ZIEGLER